

Sarl Immobilière 113

Au capital de 7 622 €
RC 78 B 308 Aix-en-Provence
Carte professionnelle A061057
Garantie financière par Galian
89 rue la Boetie-75008 Paris
Sociétaire 12062 L

Les HONORAIRES de transaction

Honoraires au 20.03.2019

Vente

TVA au taux en vigueur de 20% incluse

COMMERCES & TERRAINS

6% TTC du prix de vente

APPARTEMENTS/ MAISONS / VILLAS suivant les tranches ci-dessous:

< 80 000€	10 % TTC du prix de vente
De 80 000 € à 100 000€	9 % TTC du prix de vente
De 100 000€ à 140 000€	8 % TTC du prix de vente
De 140 000€ à 160 000€	7% TTC du prix de vente
De 160 000€ à 180 000€	6 % TTC du prix de vente
De 180 000€ à 200 000€	5,5% TTC du prix de vente
> 200 000€	5% TTC du prix de vente

Ces montants d'honoraires sont des *maximums négociables* en cours de mandat à la demande du vendeur.

Location

Loi ALUR – décret 2014890 du 1^{er} aout 2014

Locaux d'habitation: *vides /meublés / saisonniers*

Honoraires d'entremise et de négociation à la charge exclusive du bailleur :
honoraires libres.

Honoraires afférents aux frais de mise en location (visites + constitution du dossier + rédaction du bail) : **10 €/m² habitable à la charge du Locataire* et 10 €/m² habitable à la charge du Bailleur*.**

Honoraires afférents aux frais d'état des lieux : **3 €/m² habitable à la charge du Locataire* et 3 €/m² habitable à la charge du Bailleur*.**

* Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire

